

Projet de construction d'une passerelle piétonne en gare de Villeneuve-Saint-Georges

BILAN DE CONCERTATION PUBLIQUE



© INUI Perspectives – AREP - Image non contractuelle

Du 20 novembre au 20 décembre 2024

Sommaire

p.4

Introduction : rappel du projet présenté en concertation

Les objectifs du projet	4
Les principales caractéristiques du projet	5

p.7

Le déroulement de la concertation

Le cadre réglementaire de la concertation	7
Les outils d'annonce et d'information déployés et leur diffusion	7
Les modalités de participation mises en œuvre	11
La participation en chiffres	12

p.13

Synthèse thématique des contributions

Une mise en accessibilité attendue par les usagers de la gare de Villeneuve-Saint-Georges	13
La phase travaux : les impacts à anticiper par SNCF Gares & Connexions	14
Les trois scénarios soumis à concertation pour l'aménagement de la passerelle côté berges de Seine	15
La mise en œuvre du projet	16
Les caractéristiques du projet	17
La concertation	18

p.19

Les enseignements et les engagements de SNCF Gares & Connexions, maître d'ouvrage du projet

Enseignements	19
Engagements	19

Avant-propos

Le bilan de concertation vise à informer le public des enseignements que le maître d'ouvrage retient de la concertation. En introduction, ce document rappelle les objectifs et les principales caractéristiques du projet tels que présentés au cours de la concertation publique.

Une première partie présente le dispositif de concertation mis en place et les chiffres de participation.

Une deuxième partie synthétise les questions et observations exprimées, en précisant les réponses apportées par le maître d'ouvrage.

Enfin, une dernière partie présente les enseignements que SNCF Gares & Connexions tirent de la concertation et leurs engagements pour la suite du projet.

1 Introduction : rappel du projet présenté en concertation

Le projet porté à la concertation du public du 20 novembre au 20 décembre 2024 consiste en la construction d'une passerelle piétonne en gare de Villeneuve-Saint-Georges (Val-de-Marne), dont l'objectif est la mise en accessibilité de la gare pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et la désaturation de la gare. Ces travaux permettront par ailleurs de moderniser la gare et de sécuriser l'exploitation lors d'épisodes de crue de la Seine.

Les objectifs du projet

Le projet de passerelle piétonne en gare de Villeneuve-Saint-Georges entend répondre à trois objectifs principaux :

1. **Assurer l'accessibilité de la gare aux personnes à mobilité réduite**, conformément aux lois de 2005 et 2014 sur l'accessibilité des établissements recevant du public grâce à des ascenseurs et des escaliers mécaniques qui desserviront les quais de la gare.

2. **Désaturer les quais et les passages souterrains** en offrant un ouvrage de franchissement des voies supplémentaire aux usagers. L'architecture même de la passerelle sera optimisée pour fluidifier la circulation des voyageurs, avec des zones élargies pour le passage des usagers et la validation des titres de transport en extrémité de passerelle.

3. **Sécuriser l'exploitation en cas de crue** : située en bord de Seine, la gare est fréquemment sujet à des inondations, perturbant ainsi le fonctionnement du RER D. Grâce à un ascenseur, un escalier fixe et un escalier mécanique situés au-dessus du niveau des crues, la future passerelle offrira aux usagers un accès sécurisé aux quais en cas de crue. De même, pour rejoindre le parking, des escaliers fixes et une rampe accessible aux personnes à mobilité réduite compléteront le cheminement depuis la piste cyclable.

Le maître d'ouvrage

La réalisation du projet est assurée par SNCF Gares et Connexions.

SNCF Gares et Connexions est une filiale de SNCF Réseau chargée de la gestion des gares voyageurs du réseau ferré national. Elle gère la rénovation et le développement des 3029 gares du réseau ferré français tout en assurant les services essentiels de la régulation (sécurité, information, accessibilité, propreté et confort).

Les principales caractéristiques du projet

Schéma des aménagements envisagés pour la passerelle piétonne

Le projet de passerelle prévoit la construction d'ascenseurs et d'escaliers fixes et mécaniques. Seul le quai 2, de secours, ne sera desservi que via un escalier fixe car celui-ci est trop étroit pour accueillir un ascenseur et un escalier mécanique et ne peut pas être rehaussé car attendant à des voies de circulation des trains de gabarits exceptionnels.

Les trois scénarios proposés pour la desserte de la passerelle du côté des berges de Seine

La gare de Villeneuve-Saint-Georges a la particularité d'être enclavée entre une route natio-

nale (la RN6). Pour autant, sa configuration actuelle offre un accès direct aux berges de Seine depuis la gare SNCF par le débouché d'un des deux passages souterrains existants. La création de la nouvelle passerelle pourrait permettre d'offrir un second accès, protégé des risques de crues, depuis la gare SNCF vers les berges de Seine. Trois scénarios de desserte sont ainsi envisagés et ont été présentés au public durant cette concertation :

- Un accès côté berges de Seine avec ascenseurs, escaliers fixes, escalier mécanique et rampe accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- Un accès avec ascenseur, escaliers fixes et rampe accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) mais sans escalier mécanique ;
- Aucun accès côté berges de Seine.

Les aménagements prévus pour la passerelle piétonne



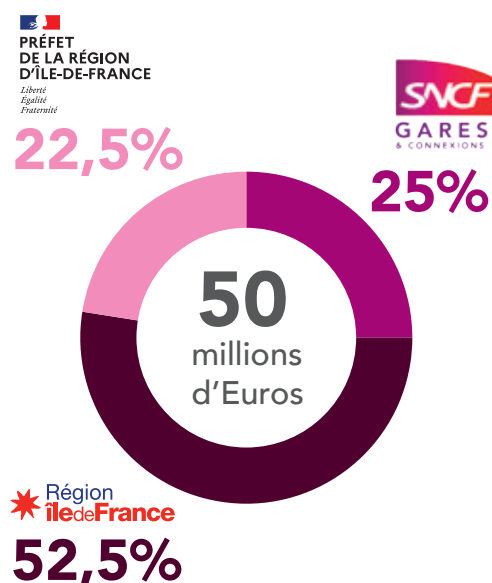
Les modalités de mise en œuvre

Une fois le bilan de la concertation publié, les porteurs du projet feront les demandes d'autorisations nécessaires auprès des autorités administratives compétentes.

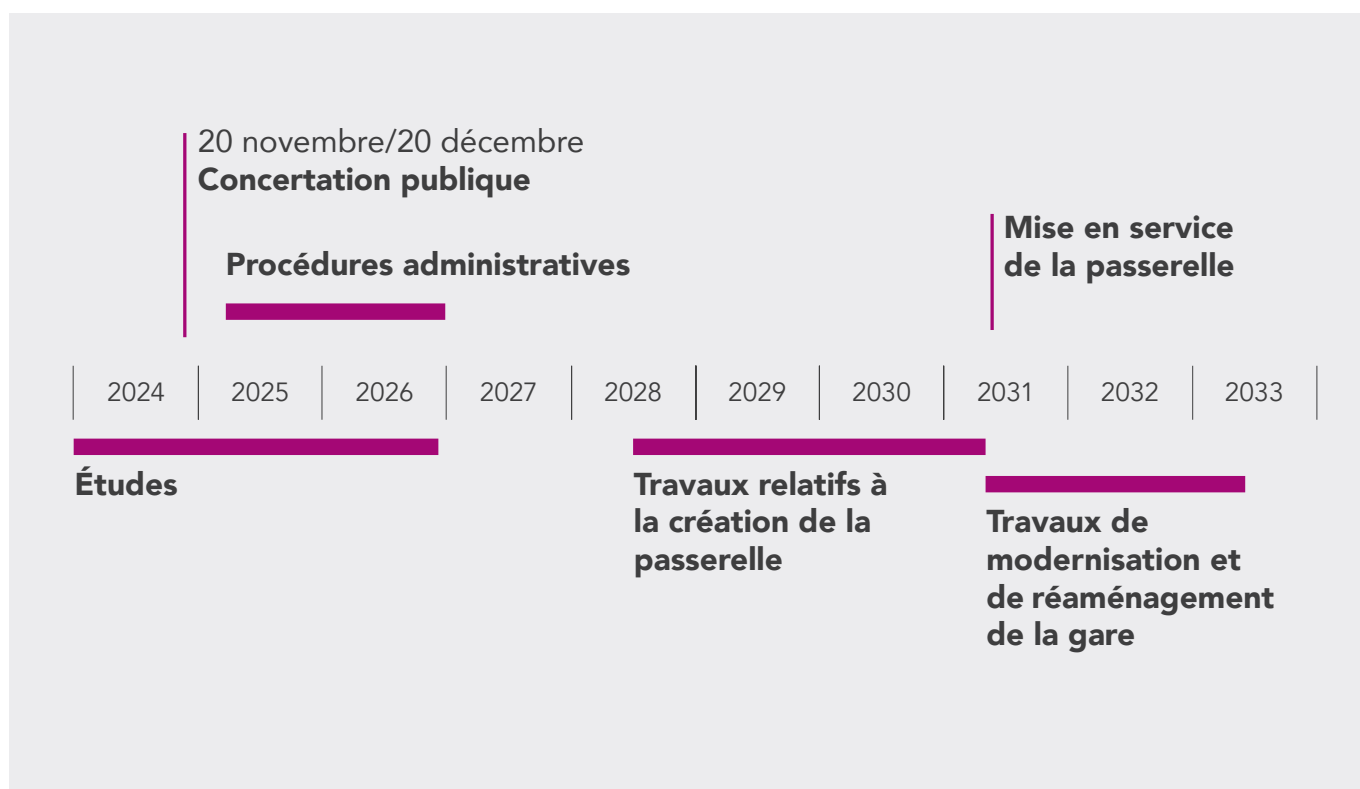
À la suite de ces autorisations, les procédures d'appels d'offre et d'attribution du marché public, les travaux de construction de la passerelle piétonne devraient débuter mi 2028 pour environ 3 ans. La mise en service prévisionnelle de la passerelle piétonne est prévue pour le début de l'année 2031.

Le coût prévisionnel du projet de passerelle piétonne

Le coût prévisionnel de la passerelle piétonne s'élève à environ 50 millions d'euros. Le financement sera assuré à 52,5% par la Région Île-de-France, 25% par SNCF Gares et Connexions et 22,5% par l'État.



Calendrier prévisionnel du projet



2 Le déroulement de la concertation

Le cadre réglementaire de la concertation

En raison de son coût prévisionnel et de l'extension de l'emprise pour la passerelle, le projet de création d'une passerelle piétonne, a fait l'objet d'une concertation publique conformément au code de l'urbanisme. Cette concertation, menée par SNCF Gares & Connexions, s'est déroulée du 20 novembre au 20 décembre 2024.

Les objectifs de cette concertation ont été de :

- » Présenter le projet au public ;
- » Répondre aux questions concernant l'opportunité, les caractéristiques, les objectifs et les effets du projet ;
- » Recueillir les observations et attentes du public, notamment sur les aménagements prévus pour l'accès à la passerelle depuis les berges de la Seine.

Conformément à [l'article L103-6 du code de l'urbanisme](#), à l'issue de la concertation un bilan doit être arrêté. Celui-ci s'attache à présenter les modalités de la concertation et propose une synthèse des contributions et des échanges avec le public

Les outils d'annonce et d'information déployés et leur diffusion

Les outils d'annonce

Délibération

Conformément aux dispositions réglementaires, la concertation a fait l'objet d'une annonce prenant la forme d'une délibération. Cette annonce a été publiée sur le site de SNCF G&C le 5 novembre 2024 : <https://www.gareset-connexions.sncf.fr/gares-services/actualites/decision-portant-organisation-concertation-prealable-sncf-gares-connexions>.

Cette annonce a également été relayé sur le site Internet de la mairie de Villeneuve-Saint-Georges : <https://villeneuve-saint-georges.fr/images/agenda/13112017/pdf/ACTES/AUTRES/2024/20241105-concertation-VSG-projet-deliberation.pdf>

Communiqué de presse

Un communiqué de presse annonçant le lancement de la concertation publique a été transmis aux médias.

Les outils d'information

Dossier de concertation

Le dossier de concertation permet au public de s'informer sur le projet à partir d'éléments objectifs. Ainsi, il présente le projet dans son ensemble (caractéristiques, objectifs, enjeux) et toutes les informations pertinentes relatives à la concertation du public.

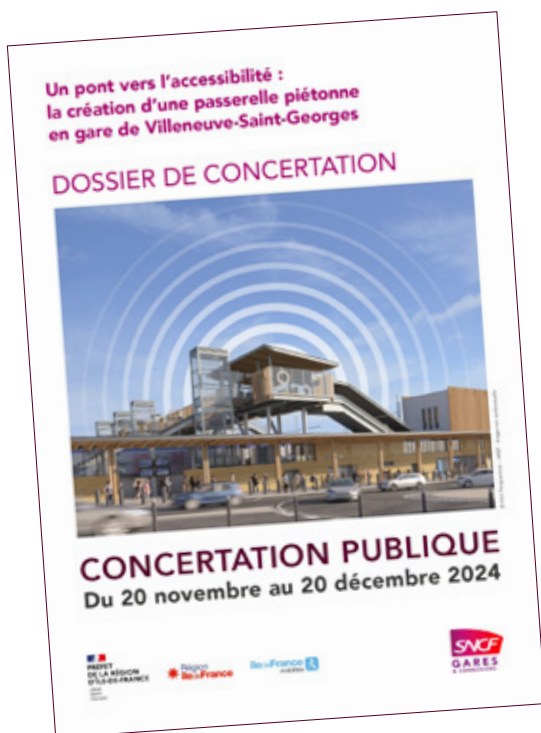
Dès le lancement de la concertation, le dossier de concertation a été distribué lors de chaque rencontre avec le public (250 exemplaires), mis en ligne sur le site internet de la concertation et mis à disposition du public à la mairie de Villeneuve-Saint-Georges (75 exemplaires).



Le dépliant

Le dépliant d'information constitue une synthèse du dossier de concertation.

- » Parallèlement à sa mise en ligne sur le site internet de la concertation, le dépliant a largement été diffusé à partir du 20 novembre : 14 500 dépliantes ont été distribués dans toutes les boîtes aux lettres villeneuvoises, les 14 et 15 novembre 2024 ;
- » 2000 dépliantes ont été distribués lors d'une opération de tractage du 20 et 21 novembre 2024 en gare de Villeneuve-Saint-Georges ;
- » Environ 450 dépliantes ont été distribués lors des trois rencontres avec le public organisées au fil de la concertation publique ;
- » 250 dépliantes ont été mis à disposition en gare de Villeneuve-Saint-Georges ;
- » 150 dépliantes ont été mis à disposition en mairie de Villeneuve-Saint-Georges.



Site internet

En parallèle de ces outils d'annonce, un site Internet dédié à la concertation relative au projet de passerelle piétonne en gare de Villeneuve-Saint-Georges a été créé par le maître d'ouvrage et mis en ligne le 15 novembre 2024 : <https://concertation-gare-villeneuve-saint-georges.fr>.

Principal outil d'information du public, le site internet propose des rubriques dédiées à la présentation du projet, à la concertation, à la documentation, aux actualités, ainsi qu'une foire aux questions.

Sur ce site ont été déposés, au fil de la concertation publique :

- » Le dossier de la concertation ;
- » Le dépliant ;
- » Les comptes-rendus des différentes rencontres avec le public ;
- » La présentation de la réunion publique.

Entre le 20 novembre et le 20 décembre 2024, les différentes pages du site Internet ont été vues 213 fois par 50 utilisateurs différents.

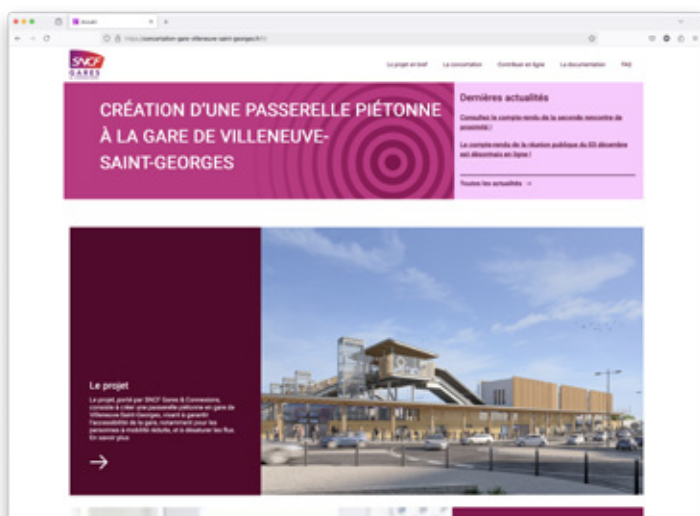


Affiche 80x120

Lors de la première rencontre de proximité en gare de Villeneuve-Saint-Georges le 27 novembre 2024, une affiche au format 120 x 80 cm comprenant les informations clefs de la concertation a été mise en place dans le hall.

Affiche A3

Au lancement de la concertation, une trentaine d'affiches au format A3 présentant les modalités de la concertation ont été installées dans les commerces situés à proximité de la gare ainsi qu'en mairie de Villeneuve-Saint-Georges.



<https://concertation-gare-villeneuve-saint-georges.fr>

Projet de construction d'une passerelle piétonne en gare de Villeneuve-Saint-Georges



Prospectus A5

Le prospectus, distribué à hauteur de 2000 exemplaires les 27 et 28 novembre 2024 en gare de Villeneuve-Saint-Georges avait pour objectif de fournir les informations pratiques relatives à la réunion publique du mardi 3 décembre.

Deux kakémonos

Une paire de panneaux d'exposition au format 85x200cm présentant le projet et les modalités de la concertation était mis à la disposition des participants lors de la réunion publique du 3 décembre et lors de la rencontre de proximité du 11 décembre organisée sur le marché forain de Villeneuve-Saint-Georges.

Projet de création d'une passerelle piétonne en gare de Villeneuve-Saint-Georges

CONCERTATION PUBLIQUE
Du 20 novembre au 20 décembre 2024

SNCF Gares & Connexions soumet à la concertation du public un projet de création d'une passerelle piétonne en gare de Villeneuve-Saint-Georges permettant d'assurer l'accessibilité de la gare aux personnes à mobilité réduite depuis le parvis jusqu'aux trains.

Objectifs du projet

- Assurer l'accessibilité de la gare, notamment aux personnes à mobilité réduite
- Désaturer les quais et les passages souterrains existants
- Sécuriser l'exploitation en cas de crue

Trois scénarios proposés pour l'aménagement de la passerelle

Cette concertation est l'occasion d'arbitrer sur le niveau de services et d'équipements à proposer sur le dossier de la passerelle côté des berges de Seine. Trois scénarios sont possibles :

1. La desserte des quais de la Seine par un escalier, des escaliers fixes et mécaniques ainsi qu'une rampe accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) ;
2. La desserte des quais de la Seine par un escalier, un escalier fixe ainsi qu'une rampe accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) ;
3. La non-desserte des quais de la Seine par la passerelle.

Les aménagements envisagés pour la passerelle piétonne

Coût et financement de la passerelle

Partie	Coût (M€)	Financement (%)
Travaux de construction	10	100%
Travaux de réhabilitation et de réaménagement de la gare	22,5	22,5%
Travaux de modernisation et de réaménagement de la gare	50	50%
Total	82,5	52,5%

Le calendrier prévisionnel du projet

Toutes les informations sur
concertation-gare-villeneuve-saint-georges.fr

Partenaires : Région Île-de-France, SNCF Gares & Connexions

Projet de création d'une passerelle piétonne en gare de Villeneuve-Saint-Georges

CONCERTATION PUBLIQUE
Du 20 novembre au 20 décembre 2024

Le projet de création d'une passerelle piétonne en gare de Villeneuve-Saint-Georges fait l'objet d'une concertation publique conformément à l'article L103-2 du code de l'urbanisme. Cette concertation, organisée par SNCF Gares & Connexions, se tiendra du 20 novembre au 20 décembre 2024.

Les objectifs de la concertation

- Informez le public sur le projet, ses objectifs et ses caractéristiques
- Recueillir les observations et suggestions, notamment sur les trois scénarios proposés pour l'aménagement de la passerelle côté Seine
- Améliorer le projet dans le sens d'une adaptation aux attentes des usagers et des habitants

S'informer

Le dossier de concertation disponible en gare, à la mairie de Villeneuve-Saint-Georges et sur le site Internet.

Le dossier résume l'ensemble des informations clés du projet, disponibles également en gare, à la mairie de Villeneuve-Saint-Georges, sur le site Internet, et distribué dans les boîtes aux lettres de la commune de Villeneuve-Saint-Georges.

Le site Internet du projet rassemble l'ensemble des informations et des documents relatifs au projet et à la concertation : concertation-gare-villeneuve-saint-georges.fr

Participer

La plateforme de contribution sur le site Internet de la concertation pour déposer et être suivi par une question pendant toute la durée de la concertation : concertation-gare-villeneuve-saint-georges.fr

Le registre papier disponible à la mairie de Villeneuve-Saint-Georges.

Échanger

La réunion publique, temps fort de la concertation pour s'informer sur le projet et échanger avec la maîtrise d'ouvrage :

- 1. Mardi 3 décembre à 19h00
Gymnase Jules Ferry - 21 rue Henri Leclerc - 94700 Villeneuve-Saint-Georges

Les deux rencontres de proximité pour venir à la rencontre de la maîtrise d'ouvrage :

- 1. Mercredi 27 novembre de 10h00 à 13h00 - Gare de Villeneuve-Saint-Georges
- 2. Mercredi 11 décembre matin - Marché Forain, Bercs de Seine 94700 Villeneuve-Saint-Georges

Informez-vous et donnez votre avis !
concertation-gare-villeneuve-saint-georges.fr

Partenaires : Région Île-de-France, SNCF Gares & Connexions

Les modalités de participation mises en œuvre

Les rencontres publiques organisées dans le cadre de cette concertation ont été les principaux jalons du dialogue et de l'information du public. Entre le 27 novembre et le 11 décembre, trois rencontres en présence du maître d'ouvrage ont ainsi été organisées :

- Une première rencontre de proximité en gare de Villeneuve-Saint-Georges le 27 novembre 2024 de 10h00 à 13h00 ;
- Une réunion publique le 3 décembre 2024, au sein du gymnase Jules Ferry de Villeneuve-Saint-Georges, 11 rue Henri Leduc ;
- Une seconde rencontre de proximité sur le marché forain situé sur les berges de Seine de Villeneuve-Saint-Georges, le mercredi 11 décembre de 9h00 à 12h00.

Ces rencontres ont permis au public d'échanger avec la maîtrise d'ouvrage à propos des modalités du projet et de la concertation. Toutes les rencontres ont fait l'objet d'un compte-rendu publié sur le site internet de la concertation. Le diaporama diffusé lors de la réunion publique a également mis à disposition du public.

Les rencontres de proximité

Comme indiqué précédemment, deux rencontres de proximités se sont tenues dans le cadre de la concertation :

- » Une première, s'est tenue dans le hall du bâtiment voyageurs de la gare de Villeneuve-Saint-Georges, le mercredi 27 novembre, de 10h00 à 13h00 ;
- » Une seconde, sur le marché forain, côté berges de Seine, le mercredi 11 décembre de 9h00 à 12h00.

Sur chacune des rencontres, durant trois heures, la maîtrise d'ouvrage est allée à la rencontre du public pour leur présenter le projet et répondre aux questions posées. Ces rencontres ont permis une forte diffusion de l'information et un important moment de discussion avec le public. Au total, la maîtrise d'ouvrage est allée à la rencontre de plusieurs centaines de personnes et a distribué 435 dépliant et 230 dossiers de concertation.

Durant la seconde rencontre de proximité, la maîtrise d'ouvrage a mis à disposition des fiches de contributions qui ont permis de recueillir 46 contributions du public dont 43 concernaient la desserte du côté des berges de Seine.

[illegible]

La réunion publique du 3 décembre 2024

La réunion publique du 3 décembre 2024 s'est tenue au gymnase Jules Ferry, au 21 rue Henri Leduc à Villeneuve-Saint-Georges, à 19h. Cette réunion a été l'occasion de présenter les raisons d'être du projet, ses objectifs et ses caractéristiques ainsi que les modalités de la concertation et de répondre aux questions des participants.

La réunion publique a réuni 28 participants avec un total de 16 interventions. Les discussions ont principalement porté sur :

- » L'opportunité du projet ;
- » Les modalités de desserte côté berges de Seine ;
- » La temporalité de la mise en œuvre du projet, et le calendrier des travaux.

Les modalités de contribution écrite

Le dispositif de concertation mis en place ouvrait la possibilité de déposer des contributions ou de poser des questions en ligne, ou par écrit :

- » Dans la rubrique « contribuer en ligne » du site internet de la concertation publique (<https://concertation-gare-villeneuve-saint-georges.fr/fr/contribuer-en-ligne>) ;
- » Sur une fiche de contribution, lors de la seconde rencontre de proximité, le mercredi 11 décembre 2024 sur le marché forain de Villeneuve-Saint-Georges ;
- » Dans un registre papier en mairie de Villeneuve-Saint-Georges.

19 contributions (14 avis et 5 questions) ont été déposées sur le registre numérique disponible sur le site Internet de la concertation. À celles-ci s'additionnent les 46 contributions papiers récoltées lors de la rencontre de proximité du 11 décembre 2024.

Aucune contribution n'a été déposée dans le registre physique disponible en mairie de Villeneuve-Saint-Georges.

La participation en chiffres

3 rencontres de la concertation :

- » 2 rencontres de proximité, en gare de Villeneuve-Saint-Georges et sur le marché forain des berges de Seine ;
- » 1 réunion publique (28 participants).

Contributions :

- » 19 contributions sur le site Internet (14 avis et 5 questions) ;
- » 46 fiches avis recueillies lors de la seconde rencontre de proximité

Documents de la concertation :

- » 17 600 dépliant distribués ;
- » 30 affiches diffusées dans les commerces entourant la gare ;
- » 2000 prospectus distribués lors des opérations de tractage ;
- » 600 dossiers de concertation distribués lors des rencontres de proximité.

Site Internet :

- » 213 visites du site Internet ;
- » 50 utilisateurs uniques ;
- » 55 téléchargements du dossier de concertation.

3 Synthèse thématique des contributions

Une mise en accessibilité attendue par les usagers de la gare de Villeneuve-Saint-Georges

Une grande majorité des contributions recueillies lors des événements de la concertation et sur le site Internet de la concertation soulignent l'attente des usagers et la pertinence du projet.

En effet, le projet semble répondre aux enjeux d'accessibilité et de désaturation de la gare de Villeneuve-Saint-Georges. Les contributions relèvent notamment que la passerelle est « *utile pour de nombreuses raisons (accessibilité PMR, désaturation des passages souterrains, accès aux quais pour les poussettes et usagers) [...]. En espérant que les travaux soient rapidement effectués [...].* » (A-3) et semble très attendue : « *Nous pensons que c'est une idée excellente que de créer cette passerelle piétonne. [...]* » (A-9), ou encore « *Je suis ravi d'apprendre que des travaux sont prévus en gare de Villeneuve-Saint-Georges. [...]* » (A-15).

Réponse du maître d'ouvrage :

SNCF Gares & Connexion se félicite de l'importante majorité d'avis en faveur du projet de construction d'une passerelle piétonne en gare de Villeneuve-Saint-Georges. Au-delà de la réponse à une obligation légale de mise en accessibilité, ces travaux permettront de moderniser une gare vieillissante.

SNCF Gares & Connexions s'engage à tenir informer les usagers de la gare de l'avancement du projet et des travaux relatifs et veillera à ce que la passerelle réponde aux attentes qui l'entoure.

Le périmètre du projet soumis à la concertation publique

Quelques contributions sont allées au-delà du périmètre de la concertation en interrogeant la maîtrise d'ouvrage sur des sujets ne rentrant pas dans le cadre de la concertation. En effet, lors de la réunion publique du 3 décembre 2024, plusieurs personnes ont indiqué regretter que cette passerelle soit limitée aux usagers de la gare (il faut un titre de transport pour pouvoir l'utiliser) alors qu'ils auraient apprécié pouvoir l'emprunter depuis le parvis jusqu'aux berges de Seine sans titre de transport. Une suggestion a d'ailleurs été faite lors de cette rencontre : « *Pourquoi ne pas élargir la passerelle et la séparer en son centre afin de différencier une partie dédiée aux usagers de la gare contrôlée par une ligne de contrôle automatique de billets (CAB) et une autre dédiée aux piétons souhaitant rallier les berges de Seine ?* ». Sur le site internet de la concertation un contributeur soulève d'ailleurs que le « *titre du projet [laisser] espérer* » que cette passerelle soit utilisable par les piétons Villeneuvois (A-13).

De la même façon, le sujet de l'emprise de la passerelle a été abordé à plusieurs reprises, notamment sa possible continuité côté ville afin d'enjamber la RN6 : « *Je suis déçu par le peu de détail concernant l'accès coté ville et en particulier la traversée de la RN6. La fermeture récente du souterrain traversant la RN6 n'arrange pas les choses. N'y a t il pas moyen de réunir différentes MOA en vue d'obtenir un projet d'accès complet coté ville ?* » (Q-19), « *Je suis partisane d'une passerelle enjambant la RN6, mais comprend qu'il s'agit-là d'un projet ne pouvant être porté par SNCF Gares & Connexions uniquement* ¹ ».

1 - Intervention lors de la réunion publique du 11 décembre 2024.

Des participants à la réunion publique ont également sollicité SNCF Gares & Connexions au sujet de la rénovation des accès routiers et piétons entre le centre-ville « N'est-il pas possible d'envisager une rénovation des souterrains routiers donnant accès à la Seine depuis la RN6 afin de les rendre plus accueillants aux piétons.¹ », « En raison de la restriction d'accès à la passerelle, les usagers du parking souhaitant se rendre en ville continueront d'emprunter les souterrains routiers¹ », ou encore « rénover l'accès routier au parking » (Q-11).

Enfin, le sujet de la rénovation du bâtiment voyageurs a lui aussi été abordé, bien que non concerné par la concertation publique : « je ne vois pas l'intérêt de mettre l'auvent qui longe la face principale de la gare aussi haut. À quoi sert-il ? Protéger de la pluie ? Couvrir du soleil ? » (Q-5), ou encore « Quand va être détruit la gare ? Pourquoi son réaménagement n'est pas présenté avec le projet de passerelle piétonne ?¹ ».

Réponse du maître d'ouvrage :

SNCF Gares & Connexions a remarqué durant ses échanges avec le public que plusieurs interventions ont abordé des sujets n'étant pas en lien avec le sujet de la concertation, soit le projet de passerelle piétonne de la gare. Ainsi, certaines interventions ont mentionné le projet connexe de rénovation du bâtiment voyageurs qui interviendra dans une seconde phase de travaux, la rénovation des accès entre le centre-ville et les berges de Seine ou encore l'ouverture de la passerelle piétonne à l'ensemble des piétons.

SNCF Gares & Connexions a toutefois souhaité répondre à ces sollicitations, tout en rappelant qu'elles sortent du sujet de la présente concertation publique : Le projet soumis à la concertation du public sous maîtrise d'ouvrage SNCF Gares & Connexions est limité à la gare SNCF de Villeneuve-Saint-Georges.

Ainsi, la RN6 et les différents accès depuis la ville ne peuvent pas faire l'objet d'amé-

nagements de la part de SNCF Gares & Connexions.

Aussi, SNCF Gares & Connexions rappelle que l'objectif du projet de construction de cette passerelle piétonne est la mise en accessibilité à toutes et tous de la gare SNCF. Les accès à cette passerelle limités à la circulation des usagers de la gare SNCF sont nécessaires pour permettre le contrôle des billets et l'herméticité de la gare devant être fermée la nuit notamment pour des raisons de sécurité.

Enfin, outre la création d'une passerelle piétonne, la gare de Villeneuve-Saint-Georges fait effectivement l'objet de projets connexes de modernisation. Toutefois, ces aménagements, qui interviendront dans un second temps, ne sont soumis à la concertation publique menée par SNCF Gares & Connexions du 20 novembre au 20 décembre 2024.

La phase travaux : les impacts à anticiper par SNCF Gares & Connexions

L'emprise des travaux sur le parking côté berges de Seine

La question de l'emprise des travaux sur le parking du côté des berges de Seine a été abordée par plusieurs personnes durant cette concertation. Un habitant d'une des péniches d'habitation amarrées au parking des berges de Seine de Villeneuve-Saint-Georges a notamment souhaité obtenir des précisions quant à localisation de la base vie lors de la rencontre de proximité du 11 décembre. La question de la durée du stationnement des péniches nécessaires aux travaux a également été posée : « Quelle est la période de positionnement des barges sur la Seine ? » (Q-11).

Enfin, certains participants ont interrogé SNCF Gares et Connexions sur l'impact des infrastruc-

1 - Intervention lors de la réunion publique du 11 décembre 2024.

tures de travaux sur le marché forain situé sur les berges de Seine les mercredi et samedi matin et le parking des berges de Seine. Lors de la rencontre de proximité du 11 décembre, un contributeur a demandé si « Le parking [resta] ouvert au public et le marché maintenu² ».

Réponse du maître d'ouvrage :

Les travaux requièrent effectivement une emprise sur les berges de Seine, notamment car il manque d'autre terrain disponible aux abords de la gare et pour limiter les impacts sur la route nationale 6. Néanmoins, le parking sera toujours ouvert au public. Durant la phase travaux, le projet empiètera sur le marché forain à hauteur de 1000 m² et supprimera temporairement 100 places de parking. À termes, ce sont 650 m² qui seront pris sur le marché forain et 33 places de parking seront supprimées définitivement.

La décision du maintien du marché forain sur cet espace à l'issue de la réalisation des travaux n'est pas du ressort de SNCF Gares & Connexions. Il conviendra pour les marchands de se rapprocher de la mairie pour plus d'informations.

Plus précisément, plusieurs zones sont prévues à ce stade des études :

- » une première zone de stockage tampon d'environ 400 m² au niveau de l'extrémité nord du parking et de la cale d'amarrage de la barge de 79 mètres ;
- » une seconde zone d'environ 1000 m² et accueillant les bungalows de chantiers, la grue et la plateforme de lancement au niveau des barges de 38 mètres.



Les aménagements prévus pour les travaux.

Un projet à faible impact sur la biodiversité

Une seule contribution concerne la biodiversité à proximité de la gare : a : « Combien de marronniers doivent être enlevés ? » (Q-10).

Réponse du maître d'ouvrage :

À l'heure actuelle, il est envisagé d'en retirer entre 1 et 5 afin de permettre l'implantation et les raccordements nécessaires pour les accès aux escaliers fixes, mécaniques, ascenseurs et rampe accessibles aux utilisateurs de fauteuil roulant. Le nombre exact de marronniers à enlever sera défini par des études menées ultérieurement.

Les trois scénarios soumis à concertation pour l'aménagement de la passerelle côté berges de Seine

La concertation publique relative au projet de construction d'une passerelle piétonne en gare de Villeneuve-Saint-Georges a été l'occasion de questionner le public sur un sujet précis : la desserte des berges de Seine. En effet, trois scénarios ont été proposés par SNCF Gares & Connexions :

- » un accès côté berges de Seine avec ascenseur, rampe accessible aux personnes à mobilité réduite, escaliers fixes et escalier mécanique ;
- » un accès avec ascenseur, rampe accessible aux personnes à mobilité réduite et escaliers fixes mais sans escalier mécanique ;
- » aucun accès côté berges de Seine.

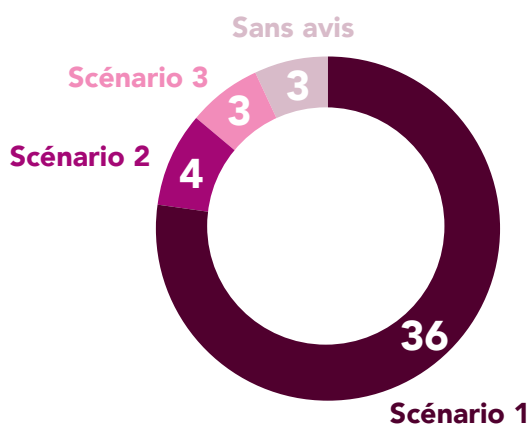
De nombreuses personnes se sont exprimées à ce sujet. Parmi celles-ci, une importante majorité s'est dit en faveur d'une desserte totale de la passerelle, via des escaliers fixes et mécaniques

2 - Contribution manuscrite rencontre de proximité du 11 décembre 2024.

et un ascenseur : « Je suis favorable au premier scénario proposé de desserte des quais de la Seine par un ascenseur et des escaliers fixes et mécanisés. » (A-12), « Je pense que le premier scénario proposé (escaliers statiques + mécaniques + rampe + ascenseur et passerelle) participera à donner à cette ville le dynamisme dont elle a besoin. » (A-15).

Cette option a également largement été plébiscitée durant la seconde rencontre de proximité, durant laquelle 36 des 46 fiches de contributions manuscrites déposées se sont dites en faveur de ce premier scénario de desserte. Les personnes en faveur de ce scénario ont surtout relevé la possibilité pour toutes et tous d'avoir un accès facile aux quais depuis les berges de Seine : « Cela arrangera mieux les personnes de Villeneuve-Saint-Georges et surtout les personnes âgées.³ », « Bonne idée pour les gens qui habitent Villeneuve-Saint-Georges, personnes âgées ou qui viennent au marché.³ », « Besoin d'ascenseur pour transporter les affaires achetées sur le marché.³ »

Nombre de contributions manuscrites déposées en faveur de chacun des 3 scénarios de desserte de la passerelle des berges de Seine durant la rencontre de proximité du 11 décembre 2024.



Quelques contributions ont également indiqué préférer la desserte partielle des berges de Seine, soit avec escaliers fixes et un ascenseur mais sans escalier mécanique. Les arguments avancés étaient essentiellement écologiques « Je suis favorable au scénario n° 2, permettant

de réduire les coûts d'exploitation et l'empreinte environnementale du projet. » (A-16). Certains ont également souligné que la seule construction d'un escalier fixe et d'un ascenseur permettait l'accès à l'ensemble des usagers. D'autres considèrent toutefois que l'accès existant – soit via le souterrain sud – est suffisant : « il me semble que l'accès actuel restera le plus rapide et qu'un seul accès par ascenseur pour les usagers souhaitant éviter l'escalier fixe est suffisant. » (Q-19).

Enfin, une minorité de contributeurs se sont dit partisans d'une non-desserte des berges de Seine par la passerelle. Ces dernières ont notamment évoqué les restrictions de stationnement engendré : « je ne souhaite pas de passerelle côté parking car un manque de stationnement³ ».

Réponse du maître d'ouvrage :

SNCF Gares & Connexions prend note des contributions et des avis en faveur des différents scénarios de desserte des berges de Seine par la passerelle piétonne. La maîtrise d'ouvrage remarque une très forte demande de la solution la mieux-disante, soit le scénario 1 comportant la construction d'escaliers fixes et mécaniques ainsi que d'un ascenseur.

SNCF Gares & Connexions soumettra aux financeurs le bilan de la concertation privilégiant le choix plébiscité par le public d'une desserte totale (scénario 1) des berges de Seine par la passerelle, dans le cadre des arbitrages liés à la poursuite des études.

La mise en œuvre du projet

La temporalité du projet

La temporalité du projet a été un sujet récurrent de la concertation. De nombreuses personnes se sont interrogées sur la date de commencement des travaux et la durée nécessaire à la

3 - Contribution manuscrite rencontre de proximité du 11 décembre 2024.

construction de la passerelle piétonne et ont indiqué trouver la démarche longue, lors des rencontres de proximité, comme sur la plateforme de contribution en ligne : « 2024 à 2026, l'étude cela semble très long. Depuis le temps que la SNCF a annoncé ces travaux l'étude n'est pas finalisée encore !!! Mise en travaux 2028 ? 2031 2033 modernisation de la gare c'est trop long. » (A-15), ou encore « Pourquoi l'appel d'offres n'est pas anticipé afin de gagner l'an et demi entre fin 2026 et mi-2028 qui lui est dédié dans le calendrier prévisionnel⁴ ».

Réponse du maître d'ouvrage :

À l'issue de la phase de concertation qui s'est clôturée le 20 décembre 2024, commence la période de demandes d'autorisations administratives (2025-2026) et des études approfondies. Seront ensuite réalisées les procédures d'appel d'offres et d'attribution du marché travaux (2027-mi 2028) qui débouchera sur la phase travaux. Le lancement de la construction de la passerelle piétonne est envisagé pour la seconde moitié de l'année 2028 et devrait s'étendre jusqu'à 2031.

La mise en service de la passerelle aura donc lieu près de 6 ans après la réalisation de la concertation dédiée. Cette durée incompressible est néanmoins nécessaire afin de réaliser l'ensemble des études et des phases réglementaires préparatoires aux travaux. À cela s'ajoutent d'autres obligations telles que l'obtention des d'interruptions temporaires de circulation des trains qui doit être anticipée 3 ans à l'avance.

Le coût et le financement

Le sujet du coût et du financement n'a pas été central durant cette concertation mais a tout de même été abordé par plusieurs participants aux rencontres de proximité du 27 novembre et 11 décembre 2024, qui s'intéressaient plus précisément aux financeurs du projet.

Réponse du maître d'ouvrage :

Le coût prévisionnel du projet de passerelle piétonne est de 50 millions d'euros. Le financement sera assuré par la Région Île-de-France à hauteur de 52,5%, de SNCF Gares et Connexions à hauteur de 25% et par l'État français à hauteur de 22,5%.

Les caractéristiques du projet

La localisation et les accès aux ascenseurs et escaliers en entrée de gare

Quelques contributions questionnent la localisation des ascenseurs, escaliers fixes et escaliers mécaniques qui permettent l'accès à la passerelle en accès de gare. « Je souhaiterais accéder au plan RDC pour comprendre l'insertion des ascenseurs et escaliers en entrée de gare. » (Q-5). Cet aménagement a également fait l'objet de questions en rencontre de proximité.

Réponse du maître d'ouvrage :

L'accès des deux escaliers mécaniques qui permettront l'accès à la passerelle depuis le côté ville se fera depuis l'intérieur même du bâtiment voyageurs.

L'escalier fixe et l'ascenseur seront quant à eux accessibles depuis le parvis de la gare.



Schéma des accès à la passerelle depuis le bâtiment voyageurs ©AREP

La couverture de la passerelle

Quelques contributions ont interrogé la maîtrise d'ouvrage quant à la possibilité de réaliser une couverture totale de la passerelle piétonne, et non seulement sur ses extrémités, comme présenté. Cette interrogation a été partagée lors des rencontres de proximité, mais également sur le formulaire en ligne : « *Pourquoi n'est-il pas prévu de couvrir entièrement la passerelle ?* » (Q-11).

Réponse du maître d'ouvrage :

La passerelle ne sera couverte qu'à ses extrémités afin de protéger de la pluie les lignes de contrôle automatique de billets (CAB) qui s'y trouvent.

La partie centrale sera découverte pour plusieurs raisons :

- » *Afin d'éviter les effets de stagnation souvent observés sur des passerelles piétonnes entièrement couvertes et donc, conformément à l'un des objectifs de ce projet, permettre la désaturation de la gare ;*
- » *Favoriser la désaturation par une meilleure répartition des voyageurs le long des quais, qui eux disposent d'abris ;*
- » *Limiter l'impact environnemental lié à l'utilisation de matériaux ;*
- » *Réduire la consommation d'énergie pendant l'exploitation en bénéficiant d'un éclairage naturel et réduisant les besoins en éclairage artificiel.*

La concertation

Le processus de concertation

Quelques contributions déposées sur le site Internet de la concertation publique ont jugé insuffisant le processus de concertation mis en place par SNCF Gares & Connexions, soulignant que le « *le délai de 1 mois n'est clairement pas suffisant pour discuter du fond du projet* » et dénonçant une « *mascarade de communication* » (A-6). Cet argument est également repris par la contribution A-13 : « *Bravo aux équipes SNCF pour la présentation de cette concertation mais pour la gare même, il faudrait associer la population bien en amont et pas seulement pour le choix de la couleur.* »

En outre, la contribution A-6 regrette également que le maître d'œuvre (MOE), en charge de réaliser les travaux, ne soit pas intégré à la concertation.

Réponse du maître d'ouvrage :

La maîtrise d'ouvrage s'est conformée aux articles L103-3, L103-4 et L103-5 du code de l'urbanisme afin de concevoir les modalités de la présente concertation publique.

Par ailleurs, la maîtrise d'ouvrage est bien l'interlocuteur en charge de la présentation de la concertation et des réunions publique, ne se faisant assister de sa maîtrise d'œuvre que si elle le juge nécessaire.

4 Les enseignements et les engagements de SNCF Gares & Connexions, maître d'ouvrage du projet

Enseignements

Une mise en accessibilité attendue par les usagers de la gare

À l'issue de cette concertation, SNCF Gares & Connexions constate qu'une très grande majorité du public soutient et attend ce projet de mise en accessibilité de cette gare très utilisée.

Le besoin de modernisation du bâtiment voyageurs

Lors des différents échanges avec le public, SNCF Gares & Connexions a été sollicitée sur la modernisation du bâtiment voyageurs, qu'une partie substantielle du public juge nécessaire.

Bien que ce sujet ne soit pas l'objet de la concertation publique menée du 20 novembre au 20 décembre 2024 SNCF Gares & Connexions a pris note de ces remarques dans le cadre des projets de travaux connexes qui interviendront une fois la passerelle piétonne construite.

Une préférence pour le scénario avec escalier mécanique et ascenseur pour la desserte côté berges de Seine

La quasi-totalité des avis transmis à SNCF Gares & Connexions vont dans le même sens : le public considère que la meilleure option de desserte des berges de Seine est la première, c'est-à-dire, la desserte grâce à la construction

d'ascenseurs, d'escaliers fixes, de la rampe accessible aux personnes à mobilité réduite et d'un escalier mécanique.

Engagements

Au regard des avis exprimés lors de la concertation publique et en tenant compte des enseignements présentés ci-avant, SNCF Gares & Connexions s'engage à :

- » Poursuivre le projet dans le calendrier présenté en concertation, conformément aux attentes des participants, et considérant que l'opportunité du projet est confirmée par la concertation
- » Présenter aux financeurs pour arbitrage le bilan de la concertation privilégiant l'option de desserte des berges de Seine largement plébiscitée par le public, soit une desserte totale (scénario 1) via des escaliers fixes un rampe accessible aux personnes à mobilité réduite un escalier mécanique et un ascenseur ;
- » Maintenir un lien informationnel avec le public jusqu'à la fin de travaux
- » Maintenir au maximum l'exploitation de la gare lors de la phase de travaux ;
- » Veiller à limiter au maximum les nuisances liées au travaux (bruit, luminosité, poussières, trafic, etc.) et particulièrement lors des week-ends et de la nuit.

Au regard des avis exprimés en concertation, le maître d'ouvrage confirme la mise en œuvre du projet dans le calendrier prévisionnel prévu.



Toutes les informations sur
concertation-gare-villeneuve-saint-georges.fr

